

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Réunion du 15 septembre 2016

PROCES VERBAL

Présents: MM. BAUVIN, Plant Manager, YARA - BENJELLOUN, D.R.I.G.M. - S.P.W. – BURTON, Responsable Environnement, YARA – DEMAREZ, Echevine, Ville de Saint-Ghislain - DRAMAIX, SOS Hautrage et Environs - ERGOT, Division du Contrôle des Risques Chimiques - FINET, I.D.E.A - GLAUDE, Province de Hainaut – HUBERT, ERACHEM COMILOG S.A. – JENART, SHANKS - LELEUX, Service Aménagement du Territoire, Ville de Saint-Ghislain - POTTIEZ, SOS Hautrage et Environs - PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W. - QUENON, F. Planu, Bureau de Sécurité Civile - RIFAUT, ADVACHEM. - STUEZ, riverain - VANDEN DRIES, riveraine - VOËT, SHANKS - WILMART, Les Trous Verts

Excusés: MM. BERTONI, riveraine - CLAERBOUT, riverain - DEGAND, riverain DERARD, EULOCO - FAUTSCH, ERACHEM COMILOG S.A. - GEORGE, riverain - GREGOIRE, HAINAUT TANKING - LELOUX, SOS Hautrage et Environs - PHILIPPE, riveraine - VAN DER MER, POLYOL BELGIUM - VANDERSCHUEREN, POLYOL BELGIUM

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 9 juin 2016

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Madame DELBAEN, Messieurs DOUILLEZ et MERTENS ont apporté quelques modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Monsieur STUEZ a été étonné de lire dans le procès verbal qu'il y avait une gare de triage.

Madame LELEUX confirme qu'il y a toujours une gare de triage à SAINT-GHISLAIN.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

2. Communication en cas de problème dans une entreprise

Madame GLAUDE a mis ce point à l'ordre du jour car suite à l'incendie du 7 juillet chez YARA, Madame PHILIPPE a fait part de quelques problèmes de communication.

Pour la communication via email, le jour de l'incendie elle a reçu un email intitulé "lettre d'information de la ville de Saint-Ghislain". Pensant qu'il s'agissait de la lettre d'information mensuelle habituelle, elle n'a pas ouvert ce message. Il s'agissait en fait de l'information sur l'incendie. Elle a demandé à la commune d'améliorer le sujet de ce type de message urgent. On lui a assuré qu'on tiendrait compte de sa remarque.

Pour la communication via SMS, on lui a été affirmé qu'un SMS communal avait été envoyé aux personnes reliées aux SMS communaux. Personnellement elle n'a rien reçu et elle n'était pas la seule.

Elle avait juste reçu un SMS le jeudi matin, l'informant du test mensuel des sirènes. Selon l'information de la commune, le problème se situait au niveau des opérateurs téléphoniques. On devait vérifier d'où venait le problème.

Monsieur STUEZ demande si on a actionné les sirènes lors de l'incendie car il n'a rien entendu.

Monsieur BAUVIN précise qu'ils ont actionné les sirènes de l'entreprise mais les sirènes SEVESO n'ont pas été actionnées car il ne s'agissait pas d'un accident SEVESO. Ce que confirme Monsieur ERGOT.

Monsieur POTTIEZ signale qu'il y a toujours eu des problèmes pour entendre les sirènes.

D'autres riverains ajoutent qu'ils ne les entendent pas toujours.

En fait, cela dépend de l'endroit où on habite car en fonction de la direction du vent, on entend mieux ou moins bien les sirènes.

Il y a aussi des tests pour voir si les sirènes fonctionnent qui peuvent se faire sans le son. L'opérateur perçoit un signal qui atteste que la sirène fonctionne mais les riverains n'entendent rien. Evidemment, ce genre de test ne permet pas de vérifier que les sirènes sont audibles par les riverains.

L'administration communale signale que c'était la première fois qu'elle utilisait la Newsletter électronique dans le cadre d'une communication d'urgence. Afin de ne pas confondre cet envoi avec les envois habituels, on avait stipulé "N°137 - Envoi exceptionnel" (c'était le seul élément modifiable, le titre de la lettre faisant partie intégrante du modèle d'envoi base). D'autre part, pour la première fois depuis que la société Spidam gère les envois de lettres électroniques, le seuil de sécurité de 500 000 envois sur une journée avait été atteint le soir de l'incendie; c'est la raison pour laquelle les envois ont été bloqués pendant un certain temps (jusqu'à ce que la société prenne le relais).

En ce qui concerne les SMS, la société cherche depuis de nombreuses semaines la raison pour laquelle certains destinataires, dont le numéro de portable est correct, ne reçoivent pas les messages par moments. D'autres les reçoivent mais sont indiqués en erreur. On est toujours en attente des conclusions de la société qui a été relancée à ce sujet le jeudi 11 août dernier.

Monsieur DRAMAIX souhaiterait qu'on n'attende pas un autre problème pour voir si le problème d'envoi des SMS est solutionné. Il faudrait faire un essai avant.

Madame LELEUX précise que dès que le problème technique sera résolu, on fera un essai en précisant dans le SMS qu'il s'agit d'un test.

Madame PHILIPPE demandait également pour la communication via les sirènes, ce qu'il en était de la sirène qui - jusqu'à fin 2014 - n'avait toujours pas été installée?

Madame LELEUX signale qu'elle est maintenant installée.

3. Nuisances: bruit – odeurs: compte rendu des sous-groupes

Le sous-groupe "odeurs" ne s'est pas réuni.

Le sous-groupe "bruit" ne s'est pas réuni non plus.

Il y a eu 1 plainte pour le bruit le 20 juillet au poste de garde d'ERACHEM.

Monsieur BURTON précise qu'une plainte pour le bruit, le 20 juillet, était liée à une plainte pour odeurs d'ammoniacque. C'était lors du redémarrage du reforming chez YARA et il y a effectivement eu émission de vapeurs ammoniacales suite à la saturation d'un laveur. On a été informé du problème à 9h et à 9h30, mais la situation était déjà de retour à la normale.

Deux autres plaintes pour le bruit liées au même redémarrage ont été adressées directement à YARA (en provenance de Villerot avec vent portant dans cette direction).

Il y a également eu deux plaintes le jour de l'incendie adressées directement à YARA.

Madame HUBERT signale qu'il y a eu 2 plaintes au poste de garde le jour de l'incendie mais il n'y a pas eu de rapport (peut-être s'agit-il des deux plaintes adressées directement à YARA). En effet, quand il y a une situation d'urgence, il faut éviter de contacter le poste de garde car la procédure habituelle n'est plus d'application.

Les riverains n'ont rien de spécial à signaler pour le bruit.

Monsieur STUEZ précise que pour sa part, c'est toujours la même chose.

Suite à la demande de Monsieur POTTIEZ de voir avec Monsieur LOUDECHE si on ne peut pas déplacer un peu le point de mesures que l'on fait près de chez Monsieur STUEZ, Madame GLAUDE a écrit au D.P.C. Ce dernier a répondu qu'aucune mesure de bruit n'était effectuée rue de Condé comme le montrait le tableau récapitulatif des mesures précédemment transmis.

Monsieur STUEZ voudrait que les riverains soient avertis lorsqu'on vient faire des contrôles et il répète que comme ils mettent l'appareil derrière les maisons, cela ne sert à rien.

4. Dernières nouvelles du zoning: projets, incidents, avenir des entreprises

Madame HUBERT remet la note habituelle (en annexe pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion).

Pour ADVACHEM, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur RIFAUT précise que la production est à 70 – 80% de la production habituelle.

En ce qui concerne les analyses qui sont effectuées, il a été convenu qu'on remette les résultats au D.P.C. chaque début d'année, sauf s'il y a dépassement.

Pour ce qui est des accidents, cela fait trois trimestres qu'il n'y a plus eu d'accident.

Et enfin pour les engagements, il est encore prévu d'engager 3 personnes lors du 4^e trimestre.

Pour ERACHEM COMILOG, outre ce qu'il y a dans la note, Madame HUBERT signale qu'il y a 3 branches d'activités à ERAMET, le nickel, les alliages et le manganèse. C'est la branche chimique manganèse qui est mise en vente, pas seulement le site de TERTRE. Il y a déjà des candidats

Le licenciement des 25 personnes n'est pas lié à cela. Elle ne peut préciser quelles seront les personnes qui seront touchées mais cela sera réparti entre la production, les ouvriers et les cadres.

Et à la question de Monsieur POTTIEZ qui demande si le chiffre d'affaires est en baisse, elle répond par l'affirmative.

Pour SHANKS, Monsieur JENART signale qu'ils avaient demandé une extension de la liste des déchets pour correspondre à l'ensemble des déchets auxquels ils étaient confrontés et cela n'avait pas été accordé. On a fait un article 65 et maintenant, c'est accordé.

Le 5S, c'est le management de l'espace de travail pour mettre en place une réorganisation qui permet d'arriver à une meilleure organisation du travail, d'améliorer la rentabilité et de mieux maîtriser la sécurité.

Pour le rachat de VAN GANSEWINKEL, c'est le rachat du groupe et donc de toutes les activités. Dans les faits, ce sera plus une fusion.

Monsieur PRIMOSIG attire l'attention sur le fait que si on change de nom, il faudra faire un article 60 pour tous les permis.

Monsieur JENART est déjà en train de regarder à cela. Actuellement, on est toujours concurrents. Cela sera probablement officiel pour le mois de décembre. On est déjà bien avancé. SHANKS est une société britannique et le BREXIT a des conséquences, le rachat va coûter plus cher.

Monsieur DRAMAIX remarque qu'avant, on voyait plus de mouettes.

Monsieur VOËT précise qu'il n'y a pas plus de déchets.

Pour YARA, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur BAUVIN signale que lors de l'incendie, le camion de pompiers est arrivé très vite. Il était à proximité et il a vu les fumées, il est donc arrivé tout de suite. Mais contrairement à ce qui a été dit dans la presse, c'est YARA qui a déclenché l'alarme et appelé les secours externes avant l'arrivée du premier camion de pompiers sur le site.

La police a décidé d'évacuer temporairement une rue proche par précaution à l'occasion d'une manœuvre des pompiers.

Monsieur POTTIEZ constate qu'il y a souvent des problèmes avec les sous-traitants qui ne connaissent pas toujours très bien les entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Monsieur BURTON précise qu'ils reçoivent une formation "Passeport Sécurité" avant toute intervention sur notre site.

Monsieur BAUVIN ajoute qu'un conseiller en sécurité supplémentaire est présent en permanence à l'occasion de ce chantier.

La déconstruction n'a pas encore repris vu les problèmes rencontrés avec l'entreprise qui s'en occupait.

Les différentes unités de production ont été progressivement redémarrées à partir du 18 juillet, sauf la Dupont qui n'est toujours pas redémarrée, ce sera pour la fin du mois.

Pour le contexte économique, Monsieur BAUVIN ajoute que du fait que le prix du gaz a diminué, on garde encore une certaine marge malgré l'effondrement du prix de vente de nos produits finis, mais que celle-ci se réduit de mois en mois

Pour la construction du nouveau bac d'ammoniac, on a eu l'accord d'investissement de principe de la maison mère.

Pour l'assainissement de l'ancien crassier, la publicité pour l'enquête publique a été affichée le 14 septembre et l'enquête va durer 15 jours du 19 septembre au 03 octobre. On espère pouvoir redémarrer ce chantier de dépollution en octobre.